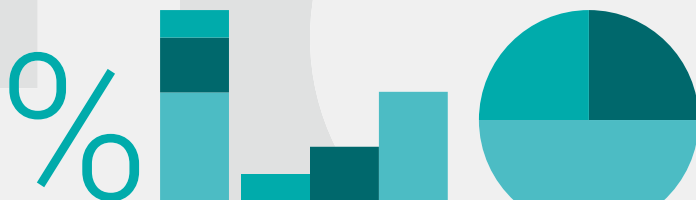


Actualités OFS



03 Travail et rémunération

Neuchâtel, novembre 2019

Situation des personnes arrivées en fin de droits

Résumé

La présente étude est une mise à jour de l'analyse que l'OFS a publiée en 2014 sur la situation des personnes en fin de droits. Elle confirme dans les grandes lignes les résultats observés il y a cinq ans.

Au cours des cinq années considérées (de 2014 à 2018), environ 37 700 personnes en moyenne sont AFD chaque année. Plus de la moitié d'entre elles ont retrouvé un emploi au cours de la première année après leur arrivée en fin de droits. Après cinq ans, 15% étaient encore à la recherche d'un emploi et 22% avaient quitté le marché du travail. Les personnes de moins de 30 ans ont plus de facilité que les autres à réintégrer le marché du travail après avoir été en fin de droits.

Par rapport à la population active ou aux chômeurs, les personnes de 45 ans et plus, les personnes sans formation postobligatoire et les étrangers arrivent en fin de droits dans des proportions supérieures à la moyenne. Les femmes et les personnes seules avec ou sans enfants sont elles aussi plus fortement touchées.

Beaucoup de personnes en fin de droits ayant réintégré le marché du travail sont confrontées à des conditions de travail qui exigent une plus grande flexibilité. Par rapport à la moyenne, elles travaillent plus souvent sur appel et ont plus souvent un emploi temporaire. Elles travaillent aussi plus fréquemment à temps partiel, ont plus souvent un taux d'occupation inférieur au taux souhaité et ont plus souvent un contrat de durée déterminée¹.

La réinsertion des personnes arrivées en fin de droits n'est pas sans conséquences sur leur salaire. Le salaire horaire médian des personnes qui ont retrouvé un emploi après avoir été en fin de droits est inférieur à celui de l'ensemble des salariés et un écart salarial tend à persister dans le temps. Cet écart s'observe indépendamment du statut socioéconomique. L'écart est le plus grand dans le groupe des directeurs, cadres de direction et gérants. Les personnes en fin de droits qui ont retrouvé un emploi sont deux fois moins nombreuses à cotiser au 3^e pilier que la population active générale.

Tous ces facteurs se répercutent sur le revenu des ménages. Les ménages qui comprennent une personne en fin de droits sont économiquement plus fragiles et sont plus nombreux à toucher des prestations d'aide publiques².

Enfin, l'appréciation que les personnes en fin de droits portent sur leur propre état de santé montre qu'elles sont touchées en moyenne plus souvent par des problèmes de santé que la population active.

1 Introduction

Perdre son emploi, s'inscrire dans un office régional de placement (ORP) et ne pas retrouver un emploi approprié au cours des deux années qui suivent – telle est la situation classique des personnes en fin de droits.

¹ Les données disponibles ne permettent pas de connaître leurs conditions de travail avant le chômage.

² Les prestations d'aide publiques sont l'aide sociale, l'aide au logement et les avances sur pensions alimentaires.

L'assurance chômage, au niveau fédéral, est basée sur la *loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI)*, entrée en vigueur en 1982. Cette loi vise à assurer un revenu de compensation aux personnes qui ont perdu leur emploi et à favoriser la réinsertion rapide et durable des assurés sur le marché du travail. Depuis son introduction, la loi a subi plusieurs révisions partielles.

La dernière révision de la LACI (4^e révision) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Pour remédier au déséquilibre financier de l'assurance chômage, des modifications ont été effectuées au niveau des contributions et des prestations en fonction de l'âge et de la durée de cotisation. Il en est résulté toute une série de restrictions, notamment la réduction du nombre maximal d'indemnités journalières pour certaines catégories de personnes, par exemple pour les moins de 25 ans sans obligation d'entretien et pour les assurés libérés de cotisations. Ces restrictions ont entraîné une augmentation notable du nombre de personnes en fin de droits en 2011. Par ailleurs, le délai d'attente avant de percevoir les indemnités journalières a été prolongé pour certains groupes de personnes, par exemple les jeunes adultes en fin de scolarité ou en fin d'études.

Les chiffres que publie mensuellement le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) sur les personnes en fin de droits, ventilés selon l'âge, la nationalité, les régions et les branches économiques, ne fournissent pas d'informations sur la situation des personnes après le chômage – hormis les données sur les personnes qui restent inscrites auprès d'un ORP³. La présente étude, qui est en grande partie une mise à jour d'une étude parue en 2009, permet d'évaluer la situation des personnes dans les années qui suivent leur arrivée en fin de droits. L'intérêt se porte principalement sur la situation de ces personnes sur le marché du travail et sur leurs conditions de travail (salaire, type de contrat de travail, etc.).

Fin de droits

Une personne arrivée en fin de droits est un bénéficiaire de l'AC qui a épuisé son droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation ou, dès 2006, sans qu'il soit en âge de bénéficier de sa rente de vieillesse. Cette personne est comptée comme arrivée en fin de droits dans le mois au cours duquel elle a touché sa dernière indemnité journalière (Fontaine et al. 2018, p. 34).

La population statistique considérée dans cette étude est la population résidente permanente. Seules sont considérées les personnes de 15 à 64 ans. Cette étude décrit la situation des personnes au cours des années qui suivent l'arrivée en fin de droits. La situation avant le chômage n'est pas prise en considération.

La source de données utilisée pour cette analyse – «Protection sociale et marché du travail» (SESAM) – est constituée d'un couplage des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et de données extraites de différents registres des assurances sociales (AVS, AI, PC, AC). L'ESPA porte principalement sur le marché du travail, mais aussi sur la formation, le travail non rémunéré, les migrations et la sécurité sociale. SESAM permet de faire le lien entre les données du SECO sur les personnes arrivées en fin de droits et les données relevées dans le cadre de l'ESPA.

2 Généralités

2.1 Le chômage en Suisse

Pour étudier la situation des demandeurs d'emploi, on peut recourir à deux sources de données. La première, la statistique du chômage du SECO, dénombre les personnes inscrites dans un ORP. Le taux de chômage publié par le SECO ne tient compte que des demandeurs d'emplois qui sont inscrits dans un ORP, qui n'ont pas d'emploi et qui sont disponibles immédiatement pour un placement. L'autre source, la statistique de l'OFS, dénombre les chômeurs au moyen de l'ESPA, sur la base des normes internationales fixées par le Bureau international du travail (BIT) (voir définitions dans l'encadré ci-contre).

Le taux de chômage de la Suisse (au sens du BIT) est stable et inférieur à celui de l'UE-28. De 2013 à 2018, il a varié entre 4,4% et 4,7%. Dans l'UE-28, le taux de chômage subit de fortes variations. Il est passé de 10,2% à 6,8% au cours des cinq dernières années. Le taux de chômage selon le SECO a varié entre 1,5% et 3,9% au cours de la période 2000–2008.

2.2 Arrivée en fin de droits de l'assurance-chômage

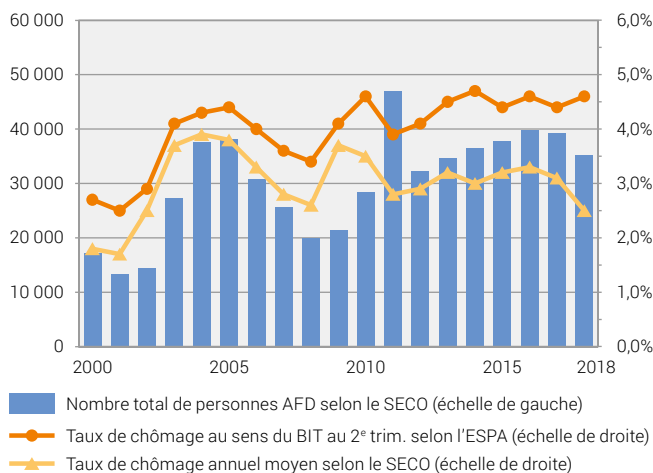
La notion d'arrivée en fin de droits est étroitement liée à l'assurance chômage. Elle correspond à l'extinction des droits aux prestations d'assurance fixées dans la LACI et dans son ordonnance.

Le nombre d'arrivées en fin de droits, qui suit les variations du taux de chômage, a considérablement fluctué en une décennie. Un pic de 47 054 a été atteint en 2011. Ce pic s'explique par la révision de la LACI, entrée en vigueur le 1^{er} avril de cette année-là, qui a entraîné pour plusieurs groupes d'assurés une diminution du nombre maximum d'indemnités journalières (voir graphique G1). Cette diminution du nombre maximum d'indemnités explique sans doute aussi – avec l'évolution de marché du travail après la crise financière et économique de 2009 – pourquoi le nombre de personnes en fin de droits a été plus élevé ces neuf dernières années que les années précédentes.

³ Sur le risque de fin de droits à l'AC, sur l'intégration sur le marché du travail et sur les prestations sociales perçues en aval par les personnes en fin de droits, voir *Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail*, SECO, 2019, figures 3.14 et 3.18.

Taux de chômage au sens du BIT, taux de chômage et nombre de personnes AFD par année, de 2000 à 2018

G1



Sources: OFS – Enquête Suisse sur la population active (ESPA) et SECO – AMSTAT © OFS 2019

Définitions internationales dans le domaine du marché du travail

Les définitions concernent l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans des ménages privés. Elles correspondent aux recommandations du Bureau international du travail (BIT).

Sont considérées comme **actives occupées** les personnes qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération;
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant;
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont considérées comme **chômeurs au sens du BIT** les personnes

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Sont considérées comme **non actives** les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Le nombre de **personnes actives** correspond à la somme des actifs occupés et des chômeurs au sens du BIT.

3 Situation des personnes arrivées en fin de droits

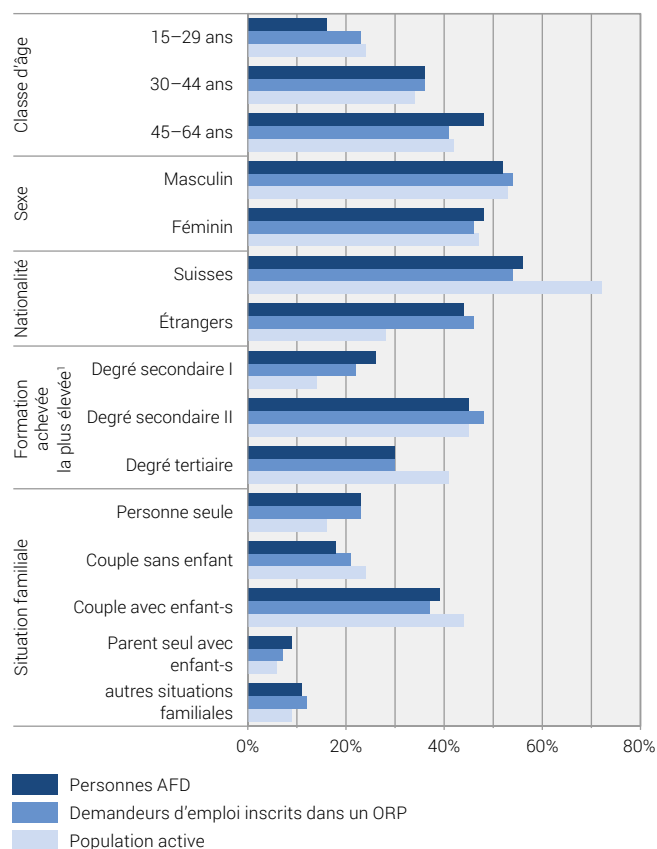
Dans cette publication – sauf indication contraire –, on entend par personnes en fin de droits les personnes arrivées en fin de droits au cours des cinq années précédant leur interview dans le cadre de l'ESPA⁴. Lorsqu'il est fait référence aux demandeurs d'emploi inscrits dans un ORP, il s'agit toujours de personnes inscrites au moment de leur interview. Les personnes qui avaient dépassé l'âge légal de la retraite au moment de l'ESPA (femmes: 64 ans ou plus; hommes: 65 ans ou plus) ne sont pas prises en compte.

3.1 Qui arrive en fin de droits?

La ventilation des données par catégories sociodémographiques fait apparaître divers groupes de population qui sont représentés plus ou moins fortement parmi les personnes en fin de droits (graphique G2).

Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent), demandeurs d'emploi inscrits et population active selon diverses caractéristiques, en 2018

G2



¹ degré secondaire I: école obligatoire, stage ménager ou école commerciale d'1–2 ans
 degré secondaire II: formation professionnelle élémentaire, école de formation générale, apprentissage, école prof. à plein temps, maturité professionnelle/gymnasiale/école normale
 degré tertiaire: formation professionnelle supérieure, université/EPF/HES/HEP

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

⁴ 1208 observations dans le cadre de SESAM 2018.

Le groupe des 45–64 ans représente 48% des personnes en fin de droits, alors qu'il ne représente que 42% de la population active et 41% des demandeurs d'emploi. Le risque d'être un chômeur en fin de droits semble nettement moins élevé chez les 15–29 ans: 16% seulement des personnes en fin de droits appartiennent à ce groupe d'âge, qui représente 24% de la population active et 23% des demandeurs d'emploi.

Si l'on considère la formation achevée la plus élevée, on voit que c'est chez les personnes qui ont atteint le degré secondaire I que le risque d'être un chômeur en fin de droits est le plus élevé. Ce groupe représente 14% de la population active de la Suisse, mais 22% des demandeurs d'emploi et 26% des personnes en fin de droits. Inversement, les personnes diplômées du degré tertiaire représentent 41% de la population active, 30% des personnes en fin de droits et 30% des demandeurs d'emploi.

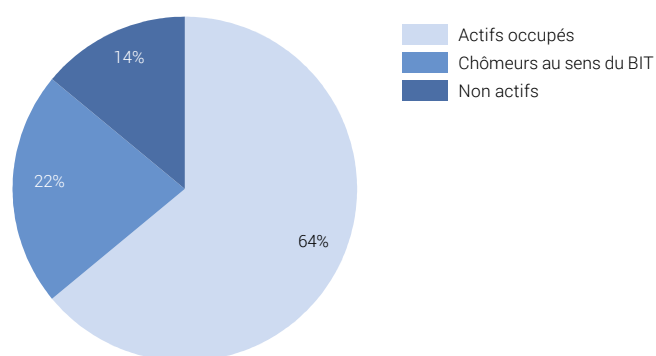
Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les personnes en fin de droits (48%), par rapport à leur proportion dans la population active (47%) et parmi les demandeurs d'emploi (46%). Le risque d'être un chômeur en fin de droits est relativement élevé pour les étrangers, qui représentent 44% de personnes en fin de droits et 28% de la population active.

Les personnes seules avec ou sans enfants sont également surreprésentées parmi les personnes en fin de droits. Pour ce groupe de population, le fait d'arriver en fin de droits peut être synonyme de conditions de vie particulièrement précaires. Cette question sera examinée en détail au point 3.4.

3.2 Retrouver ou non un emploi

En 2018⁵, 64% des personnes AFD au cours des cinq années précédentes sont à nouveau actives occupées, 22% étaient au chômage (au sens du BIT) et 14% étaient non actives (graphique G3).

Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent), selon le statut sur le marché du travail, en 2018 G3

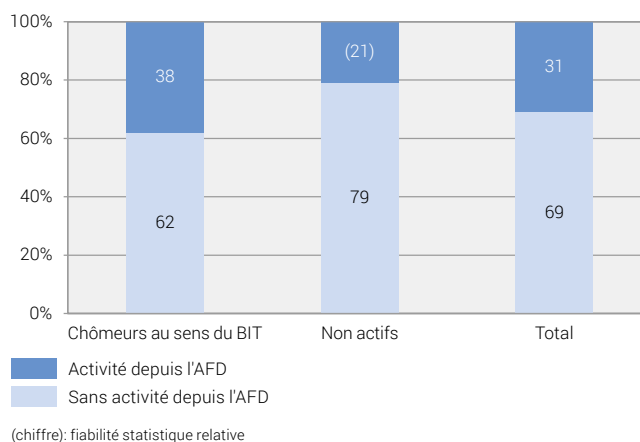


Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

⁵ Pendant la semaine de référence de l'ESPA. Les semaines de référence se répartissent sur l'ensemble de l'année.

Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent), selon le statut sur le marché du travail et l'exercice d'une activité professionnelle depuis l'AFD, en 2018 G4



Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

La majeure partie (69%) des chômeurs (au sens du BIT) et des non-actifs n'avaient pas travaillé depuis leur arrivée en fin de droits. La proportion est de 62% chez les seuls chômeurs (graphique G4).

Parmi les non-actifs, un peu moins de quatre sur dix étaient prêts à travailler dans les trois mois consécutifs à l'enquête si une offre intéressante leur était faite.

Plus de la moitié des personnes AFD retrouvent un emploi en moins d'un an

Le taux de réinsertion est fonction du temps écoulé depuis l'arrivée en fin de droits: plus de la moitié (55%) des personnes en fin de droits retrouvent un emploi dans l'année qui suit leur arrivée en fin de droits. Les années suivantes, le retour à la vie professionnelle ralentit. La proportion est de 63% au bout de quatre à cinq ans. La part des chômeurs (au sens du BIT) diminue avec le temps alors que le nombre de non-actifs reste relativement stable (graphique G5)⁶.

Chances de réinsertion plus grandes dans le secteur tertiaire

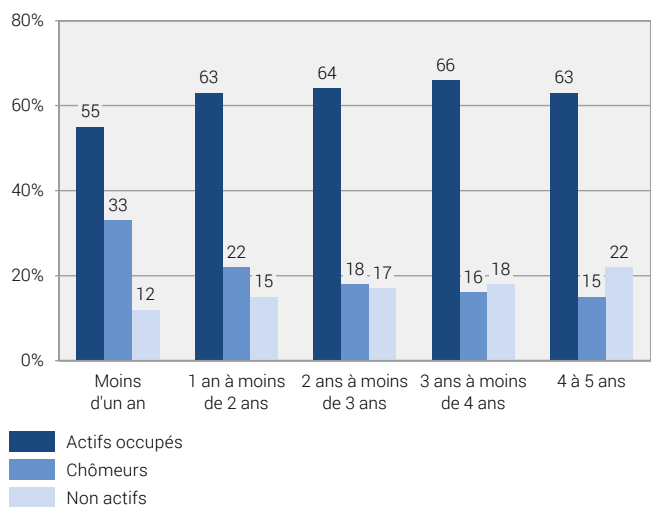
On a testé huit variables susceptibles d'avoir un effet sur la probabilité de retrouver un emploi dans les deux ans après l'arrivée en fin de droits: l'âge, le niveau de formation, l'origine, la situation familiale, l'état civil, le temps écoulé depuis la dernière arrivée en fin de droits, le secteur économique, le sexe. Un effet significatif s'observe pour trois de ces variables (tableau TA1).

Les hommes retrouvent plus facilement un emploi que les femmes. Les chances de retrouver un emploi sont notablement plus grandes dans le secteur tertiaire que dans le secteur secondaire. La régression montre par ailleurs que la probabilité d'avoir retrouvé un emploi est plus faible chez les personnes arrivées en fin de droits il y a moins d'un an que chez les personnes arrivées en fin de droits entre 12 et 24 mois auparavant.

⁶ Ici, on a assemblé les jeux de données SESAM 2015 à 2018 afin d'avoir un nombre suffisant d'observations.

Personnes AFD selon le statut sur le marché du travail et la durée écoulée depuis l'AFD, de 2015 à 2018

G5



Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

3.3 Quelle réinsertion?

Plus de la moitié des personnes arrivées en fin de droits retrouvent un emploi en l'espace d'un an. Mais de quel genre d'emploi s'agit-il et quelles sont leurs conditions de travail?

Des formes de travail plus flexibles

La grande majorité des chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé un emploi ont le statut de salarié (89%). 11% sont devenus des indépendants (alors que la proportion d'indépendants est de 12% dans la population active générale).

Les formes de travail flexibles (travail temporaire, travail sur appel) sont plus répandues parmi les personnes ayant été des personnes en fin de droits que parmi l'ensemble des salariés. 86% des premières ont un contrat de durée indéterminée, contre 91% chez les deuxièmes. 9% des anciens chômeurs en fin de droits travaillent sur appel (ensemble des salariés: 5%), 4% sont placés et payés par une agence (ensemble des salariés: 1%). Ces formes de travail atypiques peuvent parfois être des solutions utiles à la réinsertion sur le marché du travail (graphique G6).

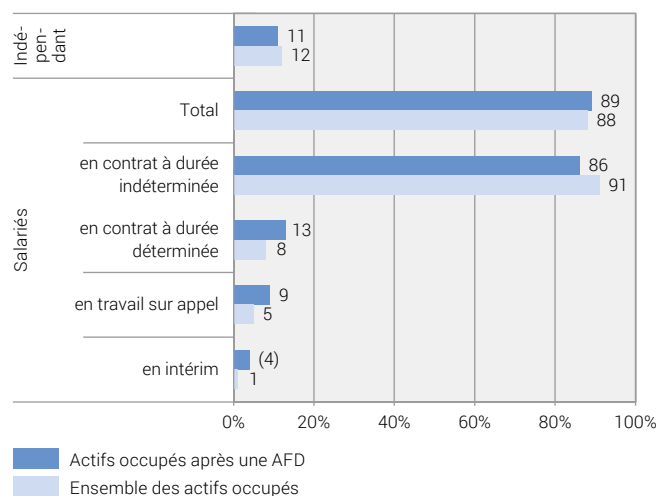
Plus de temps partiel

La flexibilisation de l'emploi s'observe également au niveau du taux d'occupation: 27% des hommes ayant retrouvé un emploi après avoir été en fin de droits travaillent à temps partiel, alors que la proportion est de 15% pour l'ensemble des hommes actifs occupés. La même chose s'observe chez les femmes, qui en règle générale travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (69% après avoir été en fin de droit, contre 60% pour l'ensemble des femmes actives occupées) (graphique G7).

Beaucoup de personnes travaillant à temps partiel souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation. Statistiquement, une personne qui est prête à augmenter son taux d'occupation dans les trois mois est considérée comme sous-employée. La part du

Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et population sans AFD actives occupées selon le statut d'activité et les conditions de travail, en 2018

G6



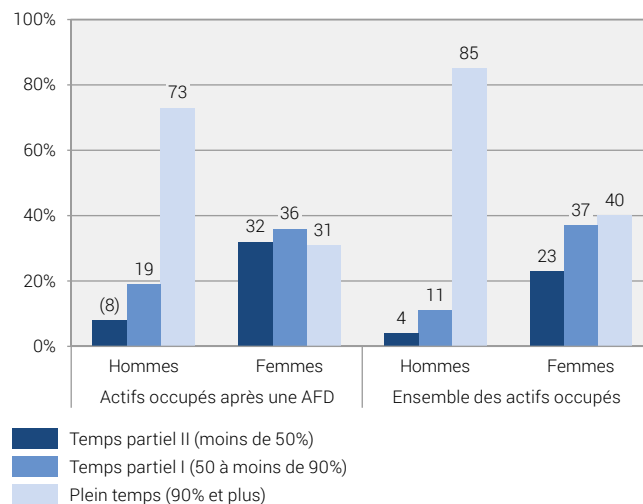
(chiffre): fiabilité statistique relative

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées selon le taux d'occupation, en 2018

G7



(chiffre): fiabilité statistique relative

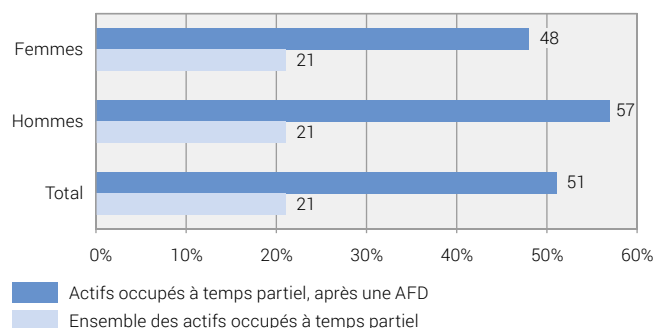
Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

sous-emploi chez les personnes travaillant à temps partiel est 2,4 fois plus élevée chez les personnes qui ont été en fin de droits (51%) que chez les personnes qui ne l'ont pas été (21%). Un temps partiel trouvé après avoir été en fin de droits est souvent subi plus que souhaité: 57% des hommes qui travaillent à temps partiel après avoir été en fin de droits sont en sous-emploi, contre 21% pour l'ensemble des hommes travaillant à temps partiel.

Part de personnes en sous-emploi parmi les personnes travaillant à temps partiel – personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées, selon le sexe, en 2018

G8



Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

L'écart est marqué aussi chez les femmes: 48% des femmes qui travaillent à temps partiel après avoir été en fin de droits sont en sous-emploi, contre 21% pour l'ensemble des femmes travaillant à temps partiel (graphique G8).

Sont considérées comme étant en **sous-emploi** les personnes actives occupées qui:

- présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises;
- souhaiteraient travailler davantage et,
- sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

Fort impact de l'AFD sur le niveau du salaire

Le salaire horaire brut médian est de 36.10 francs pour l'ensemble des salariés. Il est de 28.00 francs chez les personnes qui ont retrouvé un emploi après avoir été en fin de droits. La différence est de 8.10 francs. La surreprésentation de certains groupes de population (p. ex. les femmes, les personnes dont le niveau de formation est peu élevé) parmi les personnes en fin de droits ne suffit pas à expliquer cette différence de salaire. Des écarts s'observent quelle que soit la ventilation effectuée (tableau T2).

Des écarts s'observent notamment selon les catégories professionnelles. L'écart salarial entre les salariés en général et les salariés ayant été en fin de droits est particulièrement marqué dans les catégories professionnelles supérieures (notamment chez les directeurs, cadres de direction et gérants). Inversement, le fait d'avoir été chômeur en fin de droits pèse moins sur le salaire dans la catégorie des ouvriers et employés non qualifiés (graphique G9).

Salaire horaire brut médian selon différentes caractéristiques, personnes salariées après une AFD et ensemble des personnes salariées, de 2015 à 2018 T2

		Ensemble des salariés	Salariés après une AFD
Total	salariés	36,1	28,0
Nationalité	suisse	39,1	29,3
	étrangers	34,8	26,9
Sexe	féminin	34,4	26,7
	masculin	41,6	29,3
Groupe d'âge	15–29 ans	27,9	26,0
	30–44 ans	39,6	28,6
	45–64 ans	41,2	28,1
Degré de formation	degré secondaire I	26,9	25,0
	degré secondaire II	33,3	27,1
	degré tertiaire	48,1	35,4
Taux d'occupation	temps complet (90% et plus)	39,3	28,4
	temps partiel I (50 à moins de 90%)	37,9	28,0
	temps partiel II (moins de 50%)	30,0	26,0
Secteur économique	secteur 1	33,6	16,2
	secteur 2	37,0	28,9
	secteur 3	38,1	27,5

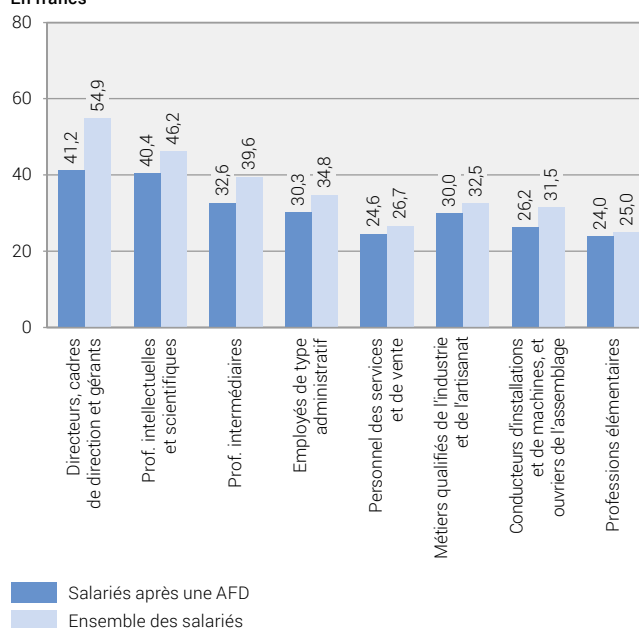
Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

Salaire horaire brut médian des personnes salariées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et des salariés, selon la profession exercée (CH-ISCO-19), de 2015 à 2018

G9

En francs



Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

L'écart salarial est plus marqué chez les personnes de nationalité suisse et chez les hommes. Il est plus marqué aussi chez les personnes de 45 ans et plus (13.10 francs). L'écart est moins marqué chez les 30–44 ans (11.00 francs). Il est le plus faible chez les 15–29 ans (1.90 francs). Le taux d'occupation joue aussi un rôle: l'écart est nettement moins grand chez les personnes travaillant à moins de 50% (4.00 francs). L'écart salarial est le plus faible chez les salariés ayant accompli une formation du degré secondaire I (1.90 francs). Il est nettement plus marqué chez ceux qui ont accompli une formation au degré secondaire II ou au degré tertiaire (resp. 6.20 francs et 12.70 francs) (tableau T2). Les écarts entre les personnes ayant été en fin de droits et les salariés en général restent élevés quatre ans après l'année où l'on a été en fin de droits (tableau T3).

Une régression logistique a été effectuée pour vérifier si le statut d'ancien chômeur en fin de droits est un facteur clé d'explication des différences salariales entre les deux populations. Dans un modèle visant à calculer la probabilité de percevoir un salaire horaire inférieur au salaire horaire médian, on a considéré, en plus du fait d'être en fin de droits, l'effet de sept facteurs susceptibles d'exercer une influence sur le salaire. Il en ressort qu'une fois éliminé l'effet de l'âge, du sexe, de l'origine, de la formation, de la situation familiale et de la profession, cette probabilité reste beaucoup plus élevée chez les personnes ayant été en fin de droits que chez les autres (tableau TA2).

Un tiers seulement (36%) des anciens chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé un emploi cotisent régulièrement à la prévoyance professionnelle (3^e pilier). La proportion est de 62% dans la population active occupée (graphique G10).

Salaire horaire brut médian

Le salaire horaire est calculé sur la base du revenu de l'emploi principal déclaré par la personne interrogée dans le cadre de l'ESPA. Lorsque le salaire est déclaré sous la forme d'un montant mensuel ou annuel, il est converti en un salaire horaire compte tenu de la durée hebdomadaire du travail.

Le salaire horaire permet d'effectuer des comparaisons entre les salariés indépendamment de leur taux d'occupation. Le salaire horaire médian est la valeur centrale de l'ensemble des valeurs observées pour un groupe de salariés donné (ensemble des salariés, salariés selon le degré de formation, etc.).

Salaire horaire brut médian des personnes salariées après une AFD selon la durée écoulée depuis l'AFD, de 2015 à 2018

T3

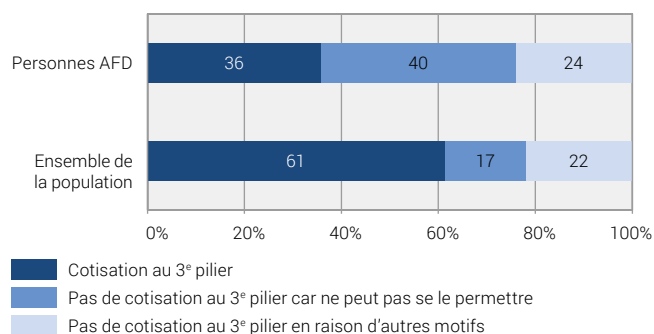
	Salariés après une AFD
Moins d'un an	28,0
1 an à moins de 2 ans	28,0
2 ans à moins de 3 ans	27,3
3 ans à moins de 4 ans	27,2
4 à 5 ans	29,5

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

Part de personnes cotisant régulièrement au 3^e pilier après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble de la population (15 à 64 ans), en 2015

G10



Source: OFS – SESAM 2015 (module sécurité sociale)

© OFS 2019

3.4 Des ménages à bas revenu

Les personnes en fin de droits touchent nettement plus souvent des prestations d'aide que l'ensemble de la population. 49% des personnes en fin de droits bénéficient d'une réduction des primes d'assurance-maladie, contre 22% dans la population générale. L'écart est encore plus marqué pour des prestations publiques telles que l'aide au loyer ou l'aide sociale (14% ; population totale: 3%) (graphique G11).

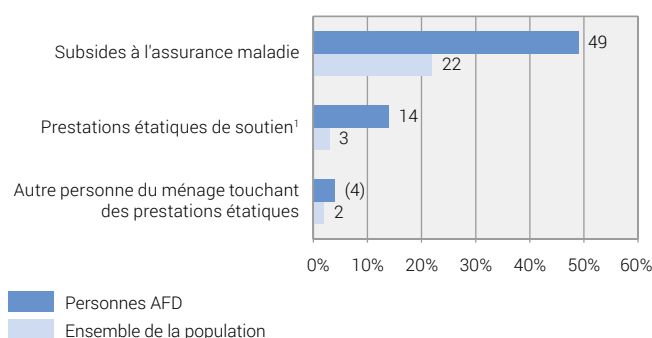
Malgré ces aides, le revenu annuel brut équivalent des ménages comportant une personne ayant été en fin de droits⁷ se situe, tous types de ménages confondus, généralement dans les classes de revenu inférieures. Le revenu de 41% des ménages comportant une personne ayant été en fin de droits se situe dans le quintile le plus bas (ensemble des ménages: 15%). À l'inverse, 7% seulement des ménages dont un membre a été en fin de droits font partie du quintile des revenus les plus élevés (ensemble des ménages: 21%) (graphique G12).

Revenu équivalent

Pour comparer l'ensemble des ménages entre eux malgré leur taille et leur composition différente, le revenu du ménage est converti en un revenu d'un ménage d'une personne, c'est-à-dire une unité de consommation, il est ainsi divisé par sa «taille d'équivalence» selon l'échelle OCDE modifiée. Cette dernière est calculée en additionnant la valeur de chaque membre du ménage: 1,0 à la première personne dans le ménage, 0,5 à chaque autre membre âgé de 15 ans et plus et 0,3 à tout autre membre de moins de 15 ans.

Part de personnes percevant des prestations de soutien, personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et population de 15 à 64 ans selon le type de prestation, en 2015

G11



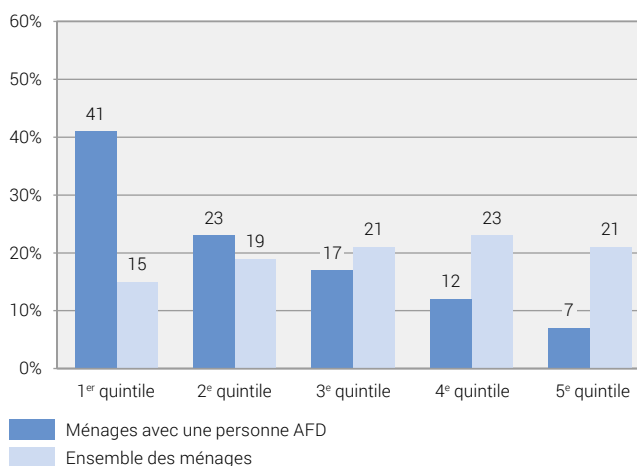
¹ aide sociale, aide au loyer, avances de contributions d'entretien (chiffre): fiabilité statistique relative

Source: OFS – SESAM 2015 (module sécurité sociale)

© OFS 2019

Classes de revenu annualisé brut équivalent des ménages avec une personne AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et de l'ensemble des ménages sans personnes AFD, en 2018

G12



Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

⁷ SESAM ne produit que des données sur les personnes en fin de droits ayant répondu à l'enquête ESPA. Un ménage peut compter plus d'une personne en fin de droits. Mais comme la part des personnes en fin de droits est très faible dans l'ensemble des ménages, cela a un effet négligeable.

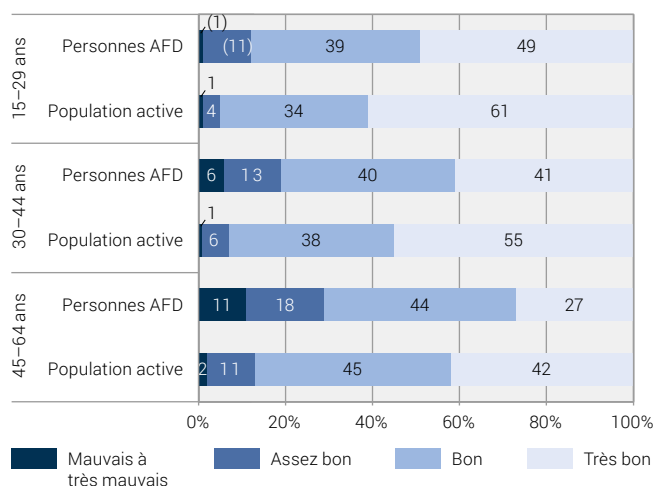
3.5 État de santé

Les personnes en fin de droits sont en moyenne en moins bonne santé que la population active (de 15 à 64 ans). Un peu plus du tiers des personnes en fin de droits (36%) estiment que leur santé est très bonne, 41% estiment qu'elle est bonne, 15% qu'elle est moyenne, 8% qu'elle est mauvaise ou très mauvaise. Plus de la moitié de la population active (51%) jugent leur santé très bonne, 40% la jugent bonne, 8% moyenne, 1% mauvaise ou très mauvaise (tableau 5).

Dans toutes les classes d'âge, les personnes en fin de droits sont en moins bonne santé que la population active. Environ une personne sur dix (11%), entre 45 et 64 ans, estime être en mauvaise ou en très mauvaise santé. Dans la population active, la proportion n'est que de 2%. Des différences importantes s'observent aussi dans les groupes d'âge plus jeunes (graphique 13).

L'état de santé après une AFD et de la population active (15 à 64 ans) selon les groupes d'âge, de 2015 à 2018

G13



(chiffre): fiabilité statistique relative

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

L'état de santé après une AFD et de la population active (15 à 64 ans), de 2015 à 2018

T5

	Population AFD	Population active
	%	%
État de santé général (autoévaluation)		
très bon	36%	51%
bon	41%	40%
assez bon	15%	8%
mauvais	6%	1%
très mauvais	2%	0%
Maladie ou problème de santé persistants depuis au moins 6 mois		
oui	31%	20%
non	69%	80%
Degré de limitation des activités quotidiennes d'une durée d'au moins 6 mois		
fortement limité-e	7%	2%
limité-e, mais pas fortement	19%	13%
pas limité-e du tout	74%	85%

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2019

Régression logistique sur le fait d'être actif occupé après être arrivé en fin de droit, de 2014 à 2018

TA1

Variable expliquée 1 = être actif occupé 0 = autre statut sur le marché du travail	Estimation	Intervalle de confiance à 95%	Valeur-p	Nombre d'observations
				1 651
	Rapport de cotes			Nombre d'observations
	Estimation	Intervalle de confiance à 95%	Valeur-p	
Durée depuis la dernière arrivée en fin de droit				
Modalité de référence:				
moins de 12 mois				824
12 à 24 mois	1,37	1,06	1,76	827
Classe d'âge				
Modalité de référence:				
45–64 ans				222
15–29 ans	1,48	0,93	2,35	589
30–44 ans	1,18	0,86	1,63	840
Sexe				
Modalité de référence:				
masculin				783
féminin	0,75	0,57	0,97	868
Nationalité				
Modalité de référence:				
étrangers				875
suisses	1,11	0,85	1,45	776
Degré de formation				
Modalité de référence:				
degré secondaire I				450
degré secondaire II	1,22	0,89	1,68	743
degré tertiaire	1,16	0,82	1,64	458
Secteur économique				
Modalité de référence:				
secteur 3				1 339
secteur 1	0,68	0,23	1,98	14
secteur 2	0,56	0,40	0,78	298
État civil				
Modalité de référence:				
marié-e				896
célibataire	1,07	0,75	1,54	492
divorcé-e	1,44	1,00	2,05	237
veuf/veuve	0,76	0,27	2,13	20
lié-e par un partenariat enregistré	0,36	0,06	2,08	6
Type de famille				
Modalité de référence:				
sans enfant < 15 ans				1 108
avec enfant(s) < 15 ans	1,35	0,97	1,89	543
Effets des variables dans le modèle	Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²	
Durée depuis la dernière arrivée en fin de droit	1	5,82	0,02	
Classe d'âge	2	2,95	0,23	
Sexe	1	4,90	0,03	
Nationalité	1	0,60	0,44	
Degré de formation	2	1,54	0,46	
Secteur économique	2	12,47	0,00	
État civil	4	6,11	0,19	
Type de famille	1	3,14	0,08	
Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet	Degré de liberté	F Value	Pr > F	
Rapport de vraisemblance	14	140,73	<,0001	
Test «score»	14	2,91	0,00	
Test de Wald	14	2,78	0,00	

Pour connaître le degré de significativité de la modalité d'une variable, on considère la valeur p. Si elle est inférieure à 5%, soit 0,05, la modalité est jugée suffisamment significative et conservée. Si l'on considère la chance d'être actif occupé après être arrivé en fin de droits pour une personne âgée entre 15 et 29 ans comparativement à une personne âgée entre 45 et 64 ans (catégorie de référence), un rapport de cotes s'approchant de 1,0 signifie qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes pour ce qui est de cette chance. Un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique que les membres du groupe étudié, c'est-à-dire les personnes âgées entre 15 et 29 ans, sont moins susceptibles d'être actifs occupés après être arrivés en fin de droits que les membres du groupe de référence, soit les personnes âgées entre 45 et 64 ans. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique que les membres du groupe étudié sont plus susceptibles d'être actifs occupés après une AFD que les membres du groupe de référence.

Régression logistique sur le fait de percevoir un salaire horaire inférieur au salaire horaire médian, de 2015 à 2018

TA2

Variable expliquée 1 = perception d'un revenu professionnel horaire inférieur au salaire horaire médian 0 = autre cas		Estimation	Intervalle de confiance à 95%		Valeur-p	Nombre d'observations
						124 614
		Rapport de cote			Nombre d'observations	
		Estimation	Intervalle de confiance à 95%	Valeur-p		
AFD au cours des 5 dernières années						
Modalité de référence:	pas d'arrivée en fin de droit					122 225
	arrivée en fin de droit	4,97	4,13	5,98	<,0001	2 389
Sexe						
Modalité de référence:	masculin					62 094
	féminin	6,87	6,59	7,17	<,0001	62 520
Classe d'âge						
Modalité de référence:	45–64 ans					59 274
	15–29 ans	4,64	4,38	4,92	<,0001	20 290
	30–44 ans	1,27	1,22	1,32	<,0001	45 050
Nationalité						
Modalité de référence:	suisses					83 456
	étrangers	1,27	1,21	1,33	<,0001	41 155
Degré de formation						
Modalité de référence:	degré secondaire II					57 430
	degré secondaire I	2,10	1,94	2,27	<,0001	12 945
	degré tertiaire	0,36	0,34	0,38	<,0001	53 926
Situation familiale						
Modalité de référence:	personne seule					17 087
	couple sans enfant-s	1,00	0,94	1,07	0,95	30 419
	couple avec enfant-s	1,96	1,85	2,07	<,0001	60 671
	personne seule avec enfant-s	1,78	1,64	1,94	<,0001	7 126
Grands groupes de professions						
Modalité de référence:	directeurs, cadres de direction et gérants					8 934
	prof. intellectuelles et scientifiques	2,04	1,86	2,24	<,0001	35 640
	professions intermédiaires	2,53	2,30	2,79	<,0001	20 379
	employés de type administratif	3,55	3,22	3,92	<,0001	17 584
	personnel des services et de vente	12,14	10,97	13,45	<,0001	17 504
	agriculteurs et ouvriers qualifiés (agriculture, sylviculture, pêche)	10,15	8,15	12,65	<,0001	985
	métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	5,22	4,68	5,83	<,0001	11 193
	conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	5,47	4,82	6,21	<,0001	4 957
	professions élémentaires	20,43	17,75	23,51	<,0001	7 053
Secteur économique						
Modalité de référence:	secteur 3					98 636
	secteur 1	1,28	1,06	1,55	0,01	1 375
	secteur 2	0,56	0,54	0,60	<,0001	24 569
Effets des variables dans le modèle		Degré de liberté	Wald Chi²	Pr > Chi²		
AFD au cours des 5 dernières années		1	287,75	<,0001		
Sexe		1	7 931,25	<,0001		
Classe d'âge		2	2 662,30	<,0001		
Nationalité		1	102,95	<,0001		
Degré de formation		2	2 689,86	<,0001		
Situation familiale		3	1 153,66	<,0001		
Grands groupes de professions		8	4 478,73	<,0001		
Secteur économique		2	444,40	<,0001		
Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet		Degré de liberté	F-Value	Pr > F		
Rapport de vraisemblance		20	282 334,00	<,0001		
Test «score»		20	1 870,64	<,0001		
Test de Wald		20	896,53	<,0001		

Sources

Secrétariat d'État à l'économie SECO (2019): *Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail: documents de base pour la conférence nationale du 3 mai 2019*. SECO, Berne.

Robert Häubi, Pierre Fontaine, Jonathan Gast (2018): *Le chômage en Suisse 2017: demandeurs d'emploi et chômeurs inscrits. Bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage*. OFS, Neuchâtel/SECO.

OFS (2014): *Situation des personnes arrivées en fin de droits*, OFS, Neuchâtel.

OFS (2009): *Arriver en fin de droits, et après?* OFS, Neuchâtel.

Abréviations

AC	Assurance-chômage
AFD	Arrivée en fin de droits
AI	Assurance-invalidité
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BIT	Bureau international du Travail
ESPA	Enquête suisse sur la population active
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
PC	Prestations complémentaires
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SESAM	Source Protection sociale et marché du travail

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Christian Cajacob, OFS, tél. 058 469 50 42
Rédaction:	Christian Cajacob, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	03 Travail et rémunération
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	1084-1800